



## LA POSTE-CNSST

### Compte-rendu de la CNSST La Poste du 11 AVRIL 2019

#### Ordre du jour :

1. Prévention santé sécurité au travail accidentologie 2018 et actions 2019
2. Solutions innovantes pour le maintien dans l'emploi
3. Bilan 2018 du dispositif d'écoute et de soutien psychologique par téléphone (ELEAS)
4. Evolution des services en santé au travail : point d'actualité

Documents associés consultables dans l'onglet "boite à outils RH" puis CNSST LP sur le site militant.

Participants : voir annexe.

Déclaration préalable CGT et SUD

FO intervient en préalable sur :

- La présence demandée d'Yves Desjacques à la CNSST,
- La suite donnée aux relevés de conclusion des 2 précédentes CNSST,
- Les agréments SST par la DIRECCTE IDF,
- Le CHSCT extraordinaire doit être systématiquement réunit par le président après chaque évènement dramatique (suicide ou tentative).

Le document diffusé dans la continuité de la commission BIEN DANS SON TRAVAIL du 12 mars 2019 et qui concerne les RPS a été diffusé à tous les DRH de NOD le 13/03/2019.

#### 1. Prévention santé sécurité au travail accidentologie 2018 et actions 2019

Les chiffres présentés sont en taux de fréquence (AT avec arrêts rapportés à la population) et en taux de gravité (nombre de jours d'arrêt de travail occasionnés par les AT rapportés à la population). Les chiffres sont en baisse au global mais ceux du réseau et de la banque postale augmentent.

Pour FO appliquer des pourcentages d'évolution à des taux n'est pas représentatif, il vaudrait parler en points. Ceci dit ces taux permettent, dans toutes les entreprises, de comparer l'évolution rationnellement.

LP précise, que dans la globalité, c'est 1000 accidents avec arrêt en moins versus (VS) 2017.

Concernant la sous déclaration, les pressions managériales pour déclarer en COM plutôt qu'en accident de travail, les menaces de sanction en cas d'accident responsable, LP demande que si des pratiques non conformes sont constatées, un signalement soit fait.

A noter des COBA qui redeviennent Chargés de Clientèle car subissant trop de pressions !

LP précise que sur les deux premiers mois de l'année VS même période 2018 l'accidentologie est en baisse.

Ceci dit nous souhaiterions avoir une vue d'ensemble de l'accidentologie et non pas que des AT avec arrêt.

Ceci sera présenté dans une prochaine commission.

FO intervient en rappelant la tentation au Colis de sous-traiter les activités pénibles (le Vrac notamment), ce qui a pour conséquence de faire baisser les chiffres d'accidentologie des moyens propres !

2 types d'accident concernent toutes les branches : la manutention et les chutes.

Pour la BSCC, une note concernant les EPI est sortie, aussi bien pour les travaux intérieur que les travaux extérieurs afin de donner du sens. Il est fait part d'un déficit d'EPI pour les CDD (inventaire à faire).

Nous constatons que les commissions habilement ne se tiennent plus ! Voir la DT.

Concernant la formation des nouveaux arrivants en CDI, FO a demandé à avoir le contenu des formations. Nous avons également signalé qu'il y avait une disproportion entre la partie dédiée PSST et la partie dédiée orientation client.

Concernant les formations SST à l'attention de la ligne managériale, Mme WIENER répond que les 32% formés correspondent à une cible qui s'est voulue plus exhaustive (pas uniquement que le DE).

A notre question d'atteinte du 100%, LP répond que la cible doit être atteinte d'ici 2020. 50% des CODIR DEX formés en 2018, 100% en 2020.

Concernant la filière prévention, celle-ci est passée de 460 préveteurs + RPSST en 2016 à 580 à ce jour.

12 000 personnes formées au risque manutention.

Pour la BSCC des tests de tire ceinture (port de la ceinture de sécurité) un rapprochement avec l'équipementier GRUAU est en cours pour adapter les moyens de locomotion de La Poste. Pour les STABY, le modèle actuel n'est plus déployé, et LIGIER a obtenu le marché suite à un nouvel appel d'offre, deux modèles seront disponibles 50cm3 et 125cm3 .Pour les gants trois modèles seront disponibles à la DAPO hiver, été et intermédiaire.

La Télévente de Rennes a fait appel à un Kiné et à un coach physique afin de pratiquer des auto-massages.

## 2. Solutions innovantes pour le maintien dans l'emploi

Reprendre des activités sous-traitées quand cela est possible, renforcer les managers surtout pour les établissements multi sites.

Un cadre est fixé ne pas faire n'importe quoi avec n'importe qui.

En terme RH les personnes seront mises à disposition, les activités dédiées seront labellisées pour conforter les postiers et pérenniser leur activité.

Ce ne sera pas dans la bourse d'emploi, réservé aux inaptes qui devront être identifiés par les NOD du bassin d'emploi.

Sanctuarisation des activités donc hors CAP de l'établissement et donc pas de productivité.

CFDT demande que les CRME puissent être créatives ?

LP : si d'autres options peuvent s'ouvrir (autres que les activités déjà évoquées) cela ne sera pas à la main de la CRME.

Pour FO, rappel que cela fait aussi parti des missions du CHSCT !

Pour info, la ré-internalisation de l'accueil sur les sites de BRUNE, LEMNYS, Institut du management et du développement représente 25 à 30 positions de travail.

Le SGS (et son CHSCT) est le 1<sup>er</sup> contributeur et acteur de ce 1<sup>er</sup> projet qui devrait se concrétiser avant fin 2019.

FO fait rajouter le site d'Apollonis et revendiquons la ré-internalisation des prestataires, consultants etc. ne pas oublier les VLP de province.

Souhait également de dépasser les bassins d'emploi monométier.

Il y a un souhait également de reprendre le process d'accueil sécurité des nouveaux arrivants et notamment le livret d'accueil. Le sujet va être travaillé avec les branches rapidement.

### 3 Bilan 2018 du dispositif d'écoute et de soutien psychologique par téléphone ELEAS

Constat : une augmentation des appels purement professionnels, une relance de l'information auprès des postiers sur le dispositif d'écoute montre bien un pic d'appels à partir de mars 2017.

L'incertitude de l'avenir est en constante augmentation, ainsi que le manque de reconnaissance

Pour FO il s'agit là incontestablement d'un terreau favorable à l'arrivée des RPS.

ELEAS précise que pour agir en préventif, la notion d'appartenance (à un collectif de travail) a son importance.

A notre question sur la communication vers ELEAS lors de la survenue d'événements traumatiques, le cabinet répond, que, lorsqu'ils ont en communication, leur réseau en est informé afin de prendre en charge au mieux les postiers qui appelleraient.

Nous intervenons sur une relance de la communication interne à destination des postiers qui nous semble utile, vu encore la méconnaissance du dispositif.

LP répond OK sur le principe et que certainement cela se fera en 2020.

#### 4 Evolution des services en santé au travail : point d'actualité

Depuis la mise en place des VIP (visites d'information et de prévention) seulement 10% des agents sont orientés vers le médecin du travail. 90% des Infirmières en santé au travail sont maintenant formées à l'organisation des VIP.

5 VIP/vacation, ¾ d'heure environ chacune.

IL n'y aura pas de modification du BRH sur les IST !

Quid de la grille de rémunération des IST (CFDT), réponse de LP pas de projet en ce sens. Le Dr HAVETTE précise que les Médecins Inspecteurs des DIRECCTE veulent que la totalité des VIP soient réalisées par les IST. Il rappelle également que La Poste dépend d'un décret spécifique imposant des services en santé au travail autonome.

La DIRECCTE incite les médecins à participer aux études.

Les assistants de santé effectueront de la métrologie, des mesures de lumière, d'acoustique...

Concernant les médecins référents régionaux, les fiches de poste ne sont pas encore sorties (FO demande leur communication), des appels à candidature seront publiés.

Même si LP ne le dit pas, pour FO, les médecins chefs de projet seront certainement les futurs médecins référent régionaux. Il n'y aura pas de « carotte », LP ayant trouvé suffisamment de volontaires sauf pour le moment pour l'ile de France Est et la Bretagne. La classification des médecins référents régionaux sera identique à celle des actuels médecin !

La mutualisation inter-métier fera que les MTLP seront rattachés à des NOD de la BSCC.

Des conventions de service seront passées avec les NOD des autres métiers.

A La Poste, 1600 agents/médecin. La DIRRECTE cible 3000 à 3500/médecin.

La continuité d'activité, les permanences seront effectuées pendant la vacation, pas de régime d'astreinte.

Recrutement de psychologues (demande FO) et d'ergonomes à envisager.

.

Représentant FO : Thierry Roux, Stéphane Lamarque comme conseiller technique